

LE BOIS DES HAIES, UNE RESSOURCE ESSENTIELLE

Les haies font partie du paysage d'Erdre & Gesvres. Il est nécessaire de les préserver mais elles peuvent aussi devenir sources énergétiques.

On connaît le rôle environnemental des haies pour la qualité de l'eau, la protection des cultures et des animaux, le maintien de la biodiversité. Leur potentiel, en tant que source énergétique est aussi important et ouvre sur de réelles opportunités écologiques et économiques.

La Communauté de Communes s'investit, avec les agriculteurs du territoire, pour valoriser cette richesse locale en créant une filière bois-énergie pour chauffer notamment les Bassins d'Ardéa à Nort-sur-Erdre.

Une opportunité pour aider les agriculteurs à trouver des débouchés locaux au bois issus de l'entretien de leurs haies, mais aussi un véritable levier pour préserver le bocage qui façonne l'identité d'Erdre & Gesvres.

Entretenir les haies pour les préserver



Pour assurer leur renouvellement et ainsi garantir et préserver leur rôle, les haies bocagères doivent faire l'objet d'un entretien méthodique et précis qui passe par une taille régulière et raisonnée avec parfois des coupes à blanc pour les régénérer. C'est sur le rendement de cette taille qu'a été calculé le potentiel bois du territoire d'Erdre & Gesvres.

Les haies, un fort potentiel énergétique



Environ 4300 km de haies ont été recensés sur Erdre & Gesvres.

La ressource en bois exploitable sur l'ensemble du territoire est estimée à environ 10 450 tonnes par an en assurant une rotation suffisante entre chaque taille de haie.

Un potentiel qui peut donc largement pourvoir à l'approvisionnement des Bassins d'Ardéa à Nort-sur-Erdre qui consomment environ 700 tonnes de bois par an, soit 10 km de haies.

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- > le PEAN
- > 10 bonnes raisons d'intégrer une filière bois-énergie

SUR INTERNET

- > La chambre d'agriculture de Loire-Atlantique
- > Civam


EN TÉLÉCHARGEMENT



Charte bois-énergie

31 MARS 2017

 [TÉLÉCHARGER \(.PDF, 764KO\)](#)

 [FEUILLETER](#)



Mairie de Petit-Mars

22, boulevard Saint Laurent
44390 Petit Mars

 02 40 72 77 16

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi – Mercredi – Jeudi

9h à 12h / 14h à 17h

Mardi – Vendredi – Samedi

9h à 12h